

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025-054 du 25 mars 2025

Budget primitif 2025 – Autorisations de programme et Crédits de paiement

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ✓ Approuve les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées ci-dessous :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/24	CP 2025 proposés	CP exercices à venir
CIS – CIR Pornic*	100-2013-2	12.800.000	12.682.510	117.388	102
Affectée aux chapitres opération n°2013002 et 4581001					
CIS Rezé – Aménagement Extension*	100-2018-1	8.185.000	1.539.992	3.958.000	2.687.008
Dont mobilier		85.000			
Affectée au chapitre opération n°2018001					
CIS – CIR Derval*	100-2019-1	6.310.000	735.214	4.815.000	759.786
Dont mobilier		50.000			
Affectée aux chapitres opération n°2019001 et 4581002					
CFD ¹	100-2023-1	1.500.000	0	541.000	959.000
Opération 1 : Plateaux techniques nouvelle génération		1.500.000	0	541.000	959.000
Opération 2 : Bâtiment d'implantation de l'Ecole*			A adopter ultérieurement		
Affectée au chapitre opération n°2024001					

¹ CDF : Centre de Formation Départemental

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/24	CP 2025 proposés	CP exercices à venir
7^{ème} Centre de l'agglomération nantaise* Affectée au chapitre opération n°2024003	100-2024-1	12.000.000	0	0	12.000.000
CIS Saint Brévin – Phase 1* Affectée au chapitre opération n°2024004	100-2024-2	2.350.000	0	400.000	1.950.000
CIS Le Pouliguen* Affectée au chapitre opération n°2024005	100-2024-3	1.800.000	0	50.000	1.750.000
Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès 2021-2028 Affectée au chapitre opération n°2021001	200-2021-1	1.850.000	1.307.179	154.500	388.321
Entretien du patrimoine immobilier 2022-2026	200-2021-2	5.300.000	2.217.932	1.523.200	1.558.868
<i>Opération 1 – Entretien courant</i>		<i>4.500.000</i>	<i>2.217.932</i>	<i>1.123.200</i>	<i>1.158.868</i>
<i>Opération 2 – Gros entretien</i> Affectée au chapitre opération n°2022001		<i>800.000</i>	<i>0</i>	<i>400.000</i>	<i>400.000</i>
Travaux d'économie d'énergie et de transition écologique 2023 -2028 Affectée au chapitre opération n°2023001	200-2023-1	2.890.000	346.359	628.000	1.915.641
Programme véhicules 2022 Affectée au chapitre 23	400-2021-1	2.366.000	1.961.801	396.326	7.873
Programme véhicules 2023 Affectée au chapitre 23	400-2022-2	7.311.000	4.830.708	2.472.000	8.292
Programme véhicules 2025 Affectée au chapitre 23	400-2024-1	4.100.000	0	1.030.000	3.070.000
Total		68.762.000	25.621.695	16.085.414	27.054.891

- ✓ Approuve la révision de – 1.900.000 € de l'autorisation de programme n°400-2023-1 « Programme véhicules 2024 » la ramenant à 4.540.000 € :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/24	CP 2025 proposés	CP exercices à venir
		6.440.000			
Programme véhicules 2024	400-2023-1	- 1.900.000	608.094	3.893.000	38.906
		4.540.000			
Affectée au chapitre 23					

- ✓ Approuve la création de l'autorisation de programme n°100-2025-1 « CIS Nantes Nord » pour un montant de 2.500.000 € affecté au programme d'opération 2025001 et dont les crédits de paiement 2025 sont estimés à 45.000 € :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	CP 2025 proposés	CP exercices à venir
CIS Nantes Nord*	100-2025-1	2.500.000	45.000	2.455.000
Affectée au chapitre opération n°2025001				

- ✓ Approuve la création de l'autorisation de programme n°100-2025-25 « CIS Joué sur Erdre » pour un montant de 1.200.000 € affecté au programme d'opération 2025002 et dont les crédits de paiement 2025 sont estimés à 32.500 € :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	CP 2025 proposés	CP exercices à venir
CIS Joué sur Erdre*	100-2025-2	1.200.000	32.500	1.167.500
Affectée au chapitre opération n°2025002				

- ✓ Approuve la création de l'autorisation de programme n°100-2025-3 « CIS Saint Michel Chef Chef » pour un montant de 1.200.000 € affecté au programme d'opération 2025003 et dont les crédits de paiement 2025 sont estimés à 32.500 € :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	CP 2025 proposés	CP exercices à venir
CIS Saint Michel Chef Chef*	100-2025-3	1.200.000	32.500	1.167.500
Affectée au chapitre opération n°2025003				

Le Président,



Michel MENARD
Président du conseil d'administration
28 mars 2025

Michel MENARD

Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 25 mars 2025 en séance ordinaire, au siège du SDIS, rue Arago à La Chapelle-sur-Erdre, ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	6 mars 2025
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents au siège du SDIS avec voix délibérative	9
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	14
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	2
- M. BERTIN à M. AMAILLAND	
- Mme PADOVANI à M. BOLO	

Ont pris part au vote :

- M. ALEMANY Jérôme, Conseiller départemental de Nantes 4 (en visioconférence)
- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1 (en visioconférence)
- M. BOLO Pascal, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BERTIN Patrick, Vice-président de la Communauté de Communes Grandlieu (par délégation de vote)
- M. CADRO Didier, Conseiller départemental de Guérande (en visioconférence)
- M. CHOUBRAC Bertrand, Conseiller départemental de St-Nazaire 1
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1 (en visioconférence)
- M. DEVILLE Thierry, Conseiller départemental de St-Brévin-les-Pins
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul-St-Même (en visioconférence)
- Mme GAUTIER Marie-Chantal, Vice-présidente de la Communauté de Communes Nozay (en visioconférence)
- M. GRACIA Fabien, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1
- Mme HALGAND Marie-Anne, Vice-Présidente CARENE (en visioconférence)
- M. PERRAIS Vice-Président de la Communauté de Commune du Pays de Pont-Château-St Gildas suppléant de M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE (en visioconférence)
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère départementale de St-Nazaire 2 (en visioconférence)
- M. MENARD Michel, Président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Nantes 7
- Mme PADOVANI Fabienne, 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration, Conseillère départementale de Nantes 1 (par délégation de vote)
- Mme PAHUN Louise, Conseillère départementale de Nantes 4 (en visioconférence)
- M. PLOTEAU Jean-Yves, Vice-président de la COMPA (en visioconférence)
- Mme BESLIER Laure Conseillère Métropolitaine de Nantes Métropole (en visioconférence)
- Mme SORIN Nelly, Membre supplémentaire, Conseillère départementale de Clisson
- Mme THOMINIAUX Leïla, Conseillère départementale d'Ancenis-St-Géréon (en visioconférence)
- M. TURQUOIS Laurent, Conseiller départemental de St-Sébastien-sur-Loire (en visioconférence)

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.